

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

Questionnaire	Réponses "Ensemble pour Viroflay"	Réponses "Solidaires à Viroflay"	Réponses "Union pour Viroflay"
<u>1) Généralités :</u>			
- Remettez-vous en place des commissions extra-municipales pour préparer toutes les grandes décisions à prendre en ce qui concerne le cadre de vie et l'environnement des viroflaysiens ?	La concertation est notre ligne de conduite pour notre programme. Notre volonté est de réunir les actifs de la commune (Associations, Assemblée de quartier, et professionnels). A la différence de ce qui est fait actuellement, notre volonté est de les intégrer dans le processus de réflexion afin qu'ils soient aussi forces de proposition.	C'est un élément fondamental de la nouvelle gouvernance que nous préconisons pour Viroflay: avant toute décision engageant durablement notre communauté, concertation et pour l'efficacité de cette concertation, organisation à l'avance de commissions extra municipales structurées. Et aussi, écoute des associations car il faut utiliser le formidable potentiel qu'elles recèlent.	Nous envisageons effectivement de remettre en service des instances de dialogue et de préparation de certaines décisions. S'appelleront-elles commissions extramunicipales ou d'un autre terme ? Peu importe. Ce qui compte avant tout c'est d'avoir la possibilité d'entendre les personnes qui peuvent porter un regard attentif sur tel ou tel projet d'urbanisation ou d'aménagement.
		A cet égard, vous formulez un certain nombre de questions très précises. Vous voudrez bien comprendre qu'à ce stade je ne leur apporte pas toujours une réponse aussi précise. C'est que, sur tous les sujets que vous évoquez (et que je vous remercie d'évoquer car ils impactent effectivement la vie de tous les viroflaysiens), je compte sur les avis débattus dans les commissions extra-municipales et dans les associations telles que la vôtre pour trouver les meilleures réponses avant de décider.	Ces rencontres existent déjà de façon plus ou moins informelle : réunions de riverains, enquêtes publiques pour des procédures règlementaires, groupes de travail... Nous organisons régulièrement des réunions intitulées « commissions plénières » où nous convions l'ensemble des élus municipaux, opposition comprise, à échanger sur les grands projets de la ville. Tel a été le cas, par exemple, pour l'aménagement du centre ville qui avait ensuite recueilli l'accord unanime des élus, tant sur son contenu que sur son coût.
			Nous rappelons par ailleurs à vos adhérents que nous avons pris l'habitude de recevoir le Président de l'UUDP accompagné de membres de son bureau pratiquement deux fois par an sur un ordre du jour établi par l'UUDP elle-même. Ces rencontres ont permis d'échanger sur les projets de Viroflay, de prendre en compte certaines de vos propositions et de les mettre en œuvre lorsqu'elles nous paraissaient répondre à l'intérêt général.
			Enfin, chaque fois que possible, j'assiste personnellement à votre assemblée générale ou délègue un de mes adjoints quand je ne suis pas disponible.

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

<p>Si oui, dans quels domaines ?</p>		<p>L'urbanisme, l'environnement, la jeunesse-éducation, la vie des seniors sont quatre domaines où l'organisation de telles commissions semble nécessaire. Mais plus largement, tout autre domaine où de nombreux acteurs manifesterait la volonté de participer pourrait bénéficier d'une telle commission.</p>	
<p>- L'Echo de Viroflay étant le journal municipal, donc de tous pour tous, ouvrirez-vous une rubrique « la vie des Associations » dans laquelle les idées présentées puissent être différentes de la « doctrine » de la majorité municipale, à condition de rester courtoises et sans attaques de personnes ?</p>	<p>Nous portons le projet d'accompagner l'activité des associations et de leur permettre de communiquer leur passion. Non pas pour des motifs électoraux mais parce que nous croyons que l'identité d'une commune est surtout celle des projets de ses habitants. Une maison des associations permettra d'avoir des espaces dédiés et des services mutualisés.</p>	<p>Bien sûr, pour nous la concertation n'est pas un vain mot ou un simple moyen de se donner bonne conscience. Nous pensons que la confrontation avec d'autres idées, même contraires aux nôtres, est source de richesse. De plus, nous ne considérons pas avoir la science infuse, ni le monopole des bonnes idées. Il pourrait même nous arriver d'avoir tort et nous nous donnons le droit de changer d'avis.</p>	<p>L'Echo de Viroflay est une publication dont le responsable juridique est le Directeur de la publication, en l'occurrence le Maire. Hormis les tribunes des groupes composant le conseil municipal qui sont de portée politique, les autres pages ne font que retranscrire la vie de la ville à travers ses manifestations et ses projets. Les associations y ont un espace qui leur permet de lancer des appels à de nouveaux adhérents ou d'annoncer des événements à venir. Je ne suis pas favorable à la transformation de ces pages en espace de libre opinion pour deux raisons :</p>
			<ul style="list-style-type: none"> · Il est nécessaire que le directeur de la publication « maîtrise » le contenu de son magazine car il en est le premier responsable juridique.
			<ul style="list-style-type: none"> · Les technologies actuelles permettent à tout un chacun de développer, à moindre coût, des supports de communication personnalisés : réseaux sociaux, blogs... Beaucoup d'associations y ont déjà recours et peuvent y faire figurer ce qu'elles souhaitent, sous leur propre responsabilité. Rien n'interdit que les articles des pages « associations » de l'Echo de Viroflay fassent apparaître l'adresse de ces blogs, ce qui est déjà le cas pour bon nombre d'associations viroflaysiennes... Nous pouvons également envisager de faire un lien du site de la ville vers celui des associations recensées sur Viroflay.

<u>2)Urbanisme :</u>			
<p>D- Suite à l'approbation du PLU de Viroflay et sans remettre en cause le pouvoir de décision de la majorité municipale, préparerez-vous avec les commissions extra-municipales (CEM) et/ou avec les Associations de protection de l'environnement (Assos) :</p>			<p>Le PLU a été adopté définitivement en avril 2013 puis approuvé par l'Etat. Ce document qui régit les autorisations du sol pour l'ensemble de la ville a été élaboré pendant quatre années au cours desquelles des groupes de travail, composés de Viroflaysiens et d'élus, ont été constitués sur les différents thèmes retenus pour sa conception. Ces groupes ont émis quelques suggestions (telles que les règles pour les divisions de parcelles) qui ont pu être intégrées dans le document définitif avec toutes les autres évolutions que les élus et les services de Viroflay avaient identifiées.</p>
			<p>Pour être parfaitement clair, je rappelle que le PLU devait se mettre en conformité avec un certain nombre de prescriptions émises par les instances supra-communales, à commencer par l'Etat (dans le cadre législatif de la loi SRU, de la territorialisation des objectifs de construction liés au projet du Grand Paris ou de la gestion de la frange entre la ville et le domaine forestier). La Région elle-même a émis des recommandations via le SDRIF (Schéma directeur de la région ile de France), notamment sur les questions d'équilibre emploi-logements ou d'objectifs de densité autour des moyens de transport. Si cette conformité n'avait pas été donnée par ces « personnalités publiques associées », et principalement par l'Etat, il nous aurait fallu revoir en totalité notre copie pour nous adapter à leurs exigences.</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

			<p>Je pense donc très sincèrement que nous sommes parvenus à élaborer un PLU dans un juste équilibre entre une trop grande densification qui déséquilibrerait notre ville (ce que les viroflaysiens et nous-mêmes ne voulons pas) et un effort insuffisant aux yeux de l'Etat. Nous avons évalué à 1300 le nombre de logements potentiels qui pourraient voir le jour si toutes les facultés de construction comprises dans le PLU étaient exploitées. Certains, dont l'Etat, auraient souhaité que ces 1300 logements soient, non pas un potentiel, mais un objectif minimum ! Ce n'est pas ma façon de voir les choses car Viroflay ne serait pas en mesure d'absorber un tel objectif.</p>
<p>a) préparerez-vous avec les CEM ou les Assos la définition des projets d'urbanisation des secteurs de Viroflay qui vont être modifiés dans les 10 prochaines années ?</p>	<p>En effet, le pouvoir des maires pour modifier le PLU sera certainement limité. Pour autant rien ne les empêche de concevoir une charte locale liant l'architecture et le développement durable, dont la création serait conçue en concertation avec les assemblées de quartier, les responsables environnementaux et les architectes locaux.</p>	<p>Si nous mettons en place une commission extra-municipale sur l'urbanisme, c'est bien entendu pour discuter de ce genre de question. C'est même son but premier !</p>	<p>Je soutiens que la ville devra s'investir uniquement dans certaines opérations, localisées dans les OAP – Opérations d'Aménagement et de Programmation- et représentant moins de 400 logements sur trois secteurs différents de Viroflay. Les autres opérations potentielles ne verront le jour que par l'initiative privée selon les opportunités qui se présenteront. Compte tenu de la structure du foncier de Viroflay, ces initiatives privées prendront du temps à se mettre en œuvre car elles nécessiteront des remembrements successifs pour parvenir à des parcelles globales réellement exploitables. Il est d'ailleurs même possible qu'elles ne voient jamais le jour, à l'instar du potentiel de constructibilité qui existait déjà dans le POS de 1999 et qui n'a jamais été exploité dans certains quartiers. Les 3 OAP ont été clairement identifiées dans tous les documents mis à disposition des Viroflaysiens, notamment dans la brochure spécialement éditée pour l'occasion.</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

<p>Avez-vous des secteurs de la ville que vous jugez prioritaires ? Si oui, lesquels ?</p>	<p>L'étude de l'enquête lancée récemment, montre une très grande diversité des zones de Viroflay. En priorité, il faut achever l'aménagement de la RD 10 dans sa globalité et faire des Arcades un lieu vivant. En second plan, la modernisation des secteurs commerçants sont une demande de la population.</p>	<p>L'avenue du Général Leclerc, sur les 2 rives, mérite une attention particulière, notamment là où subsistent des logements proprement vétustes et insalubres. Le carrefour Corby a également besoin d'un vrai projet de revitalisation. Mais nous ne pouvons évidemment pas nous limiter à ce seul axe. Par exemple, la Place de Verdun doit elle aussi faire l'objet d'un projet complet pour en faire un espace plus convivial que le grand parking qu'elle est actuellement.</p>	<p>Dans ce cadre, et selon le type de procédure retenue dans les mois ou les années à venir, les opérations d'initiative publique feront l'objet d'une communication spécifique et d'une concertation avec les différents acteurs, à commencer par les riverains et les associations directement concernées. Ces opérations se feront dans le contexte du PLU qui fixe ce qui est règlementaire et ce qui ne l'est pas (alignement, emprise au sol, gabarit des constructions, nombre de places de parking, règles de prospect et de construction par rapport aux limites séparatives...).</p>
<p>Quels projets envisagez-vous dans la zone autour de la place de la Fête et sur le Domaine de Bon-Repos ?</p>	<p>L'association de sauvegarde de Bon Repos propose 4 projets. Cet espace, proche de la forêt, devra rester dans le domaine public. Il faut tenir compte de la proximité d'installations sportives essentielles à la vie de la commune comme le tennis, la piscine et surtout le terrain de football dont les dimensions ne sont pas aux normes.</p>	<p>Le site de Bon-Repos doit garder sa vocation à accueillir un équipement public, tel que cela est défini au PLU. Nous soutenons l'implantation d'une salle de spectacles moderne et accessible, en remplacement de Dunoyer de Segonzac, ainsi que de salles de réunion adaptées aux besoins des entreprises. Cet ensemble devra aussi comprendre un espace dédié aux associations avec des locaux mis à leur disposition de manière temporaire ou permanente, afin qu'elles puissent plus facilement se rencontrer et travailler ensemble. Le bâtiment devra évidemment présenter une qualité architecturale à la hauteur du passé du lieu et des exigences environnementales.</p>	<p>Dans le secteur autour de la place de la Fête et de Bon Repos, les projets sont d'ores et déjà connus : un EHPAD de 84 lits et 10 places d'accueil de jour, accompagné de logements privés et sociaux, dont certains seront spécifiquement à destination de personnes âgées. Par ailleurs, nous souhaitons qu'un équipement public de type « salle des fêtes » puisse voir le jour sur le haut du terrain de Bon Repos. Cet équipement remplacera la salle Dunoyer de Segonzac, vieillissante, dont la capacité n'est plus réellement adaptée aux besoins des Viroflaysiens et des associations et dont la mise aux normes pose des questions non encore résolues. Il est évident que la majeure partie du parc de Bon Repos sera conservée, voire aménagée, pour continuer à rassembler les Viroflaysiens autour de moments festifs (fête de la musique, fête de la famille, Jumelage, concerts en plein air...). Il continuera à accueillir les Viroflaysiens qui louent le pavillon d'Elvire pour leurs fêtes familiales.</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

		<p>Plus largement, la Place de la Fête devra être réaménagée en profondeur. Elle est à ce jour entièrement pensée pour l'automobile, et encore, dans des conditions de visibilité et de sécurité discutables. Or, elle deviendra à terme un espace de circulation piétonnière important puisqu'elle reliera au coeur de la ville, d'une part, le nouvel équipement public de Bon-Repos et, d'autre part le futur Etablissement hospitalier pour personnes dépendantes (EHPAD) et les logements attenants. Leur intégration pleine et entière dans un tissu urbain accueillant et sécurisé doit constituer un objectif majeur pour l'aménagement de ce quartier.</p>	<p>Par contre, le bâtiment proprement dit de « Bon repos » est dans un état qui ne permet pas d'envisager de le conserver. Gérard Martin, mon prédécesseur, a essayé pendant des années de lui trouver une destination et des financements pour le restaurer. En vain. A la demande d'une association viroflaysienne, l'Architecte des Bâtiments de France est venu se rendre compte, par lui-même, en 2013, de sa situation. Après moins de 5 minutes à l'intérieur du bâtiment, il en est ressorti en considérant qu'il n'était définitivement pas exploitable. Cette question semble faire l'unanimité au sein du conseil et je crois me souvenir que vous l'avez-vous-même reconnu lors de nos discussions.</p>
<p>b) préparerez-vous avec les CEM ou les Assos l'examen des demandes de permis de construire « significatifs » (pavillons ou immeubles de plus de 200m² de SDP) avant que la décision d'accord soit donnée au pétitionnaire ?</p>	<p>La gestion des permis de construire revient de droit aux services de l'urbanisme de la ville. Pour autant, chaque projet significatif sera visible sur le net et non plus seulement accessible en mairie.</p>	<p>Ces permis de construire auront vocation à être discutés au sein de la commission extra-municipale urbanisme. Cependant, la délivrance des permis de construire reste de la responsabilité du maire. Nous rappelons également qu'une demande de permis respectant en tout point les prescriptions du PLU et les diverses réglementations nationales ne peut être refusée.</p>	<p>La loi stipule que les permis de construire font l'objet d'une instruction qui peut prendre plusieurs mois et requérir l'avis de plusieurs institutions (pompiers, communauté d'agglomération, syndicat d'assainissement, Architecte des Bâtiments de France...). Dans ce cadre, la communication à des tiers, de tout projet de construction avant la signature de l'autorisation de construire pourrait être déférée en justice par le propriétaire ou le promoteur concerné.</p>
			<p>C'est l'application du principe du droit de propriété rappelé dans l'article 544 du Code civil qui précise :</p>
			<p><i>« La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et par les règlements. »</i></p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

			<p>Vous savez que je suis très attaché à la reconnaissance stricte du droit de propriété et je pense que vos adhérents le sont également. Néanmoins, chaque fois que cela semble possible, je demande aux promoteurs de bien vouloir présenter leur projet aux riverains directs afin d'engager le dialogue et d'éviter ainsi des recours toujours préjudiciables aux propriétaires, voire aux riverains.</p>
			<p>Parallèlement, lorsque des logements sociaux sont prévus dans les nouvelles constructions, j'organise systematiquement une réunion de quartier pour que le bailleur social présente son projet avant la signature du permis de construire. Dans ces cas, et pour eux seuls, je peux avoir cette exigence étant donné que la ville contribue au financement des logements sociaux. Les dernières présentations publiques ont concerné : les logements au bas de la rue Corby, le projet à l'angle des rues Robert Hardouin et de la Côte, les logements derrière la bibliothèque... Je m'engage, pour la prochaine mandature, à inviter systématiquement le Président de l'UUDP à de telles réunions.</p>
<p>c) préparerez-vous avec les CEM ou les Assos l'examen des demandes de divisions ou regroupements de propriétés ?</p>	Idem	<p>Là encore, la commission extra-municipale a vocation à discuter et émettre des avis consultatifs sur ce genre d'opération.</p>	<p>Cette question se recoupe avec la précédente et doit s'analyser dans le respect des textes en vigueur. Cependant, je vous rappelle que nous avons intégré dans le PLU – et à votre demande- certaines règles qui permettent de mieux contrôler ce type d'opération qui donnaient parfois lieu à des abus contre lesquels nous ne pouvions rien du temps du POS.</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

<p>II)- Le PLU de Viroflay approuvé en 2013 permettra la création d'environ 1300 logements, ou même plus, ce qui amènera plus de 3000 nouveaux habitants. Quelles sont les actions que vous prendrez pour :</p>		<p>C'est un potentiel qui nous semble très raisonnable quand on réfléchit à l'aménagement de la France (nécessité de densifier l'habitat pour économiser l'énergie et les espaces naturels/terres agricoles; situation privilégiée de Viroflay par ses transports, y compris le prochain tram).</p>	<p>La réponse faite en introduction du point précédent vous a apporté des éléments de compréhension de ce potentiel de 1300 logements. Je réaffirme qu'il s'agit d'un potentiel et non d'un objectif. Contrairement à d'autres villes, nous n'avons pas défini un objectif de population à atteindre dans 10 ans.</p>
			<p>Vous semblez vouloir dire que la construction de nouveaux logements entrainera inmanquablement l'arrivée de nouveaux habitants qui auront besoin de services adaptés à leur situation. C'est en partie vrai, mais cette affirmation mérite un petit retour sur l'histoire de Viroflay depuis son urbanisation intensive des années 1955-1968.</p>
			<p>En effet, en 1968, Viroflay comptait une population plus importante qu'aujourd'hui (16 500 hab en 1968 contre 16 000 en 2013). Or durant ces 50 dernières années, le parc de logement a très fortement augmenté (+27%) par de nouvelles constructions réparties dans toute la ville sans pour autant augmenter la population. Ce phénomène est lié à l'évolution de notre société qui, du fait de la déstructuration des familles traditionnelles, aboutit actuellement à loger moins d'habitant dans chaque logement qu'il n'y en avait en 1968 (2.3 en 2013 contre 3 en 1968).</p>
			<p>Les exemples d'immeubles récemment construits montrent par ailleurs que le nombre d'enfants générés par ces nouveaux logements influe peu sur les effectifs scolaires.</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

			<p>Cependant, nous sommes attentifs à la façon dont la démographie de Viroflay évolue et le diagnostic réalisé durant l'élaboration du PLU a démontré que la plupart des équipements de la ville avait la capacité d'absorber de nouveaux utilisateurs ou qu'il existait encore des marges de manœuvre. Les écoles bénéficient de classes en surnombre, le collège vient d'être restructuré et dispose encore de foncier disponible, les équipements sportifs sont progressivement rénovés, voire agrandis pour accueillir de nouvelles pratiques, de nouvelles places de crèches sont ouvertes régulièrement, l'hôtel de ville est suffisamment dimensionné pour y loger les services administratifs et faire face à ses obligation d'accueil...</p>
			<p>Malgré ces éléments rassurants, et à titre conservatoire, nous avons tout de même pris soin de matérialiser un emplacement réservé dans notre PLU au cas où un besoin d'équipement public se ferait sentir. Il s'agit d'un terrain de 3000 m2 situé à Rive Droite.</p>
<p>: a) accueillir les nouveaux habitants dans les activités de loisir, les services sociaux et administratifs de la ville ?</p>	<p>Pendant les 50 dernières années, l'augmentation de logement est sensible alors que le nombre d'habitants n'augmente pas significativement. La demande de densification vient de la région. Si l'effort demandé devait se poursuivre, les édifices scolaires de Viroflay devraient être en mesure d'accueillir ce surplus d'élèves. En revanche, il n'est pas certain du tout que les infrastructures destinées à accueillir les très jeunes enfants, les personnes âgées et surtout les sportifs soient compatibles avec cette densification.</p>	<p>L'augmentation de population va se traduire par une augmentation des moyens financiers de la ville disponibles pour adapter les bâtiments publics à cette évolution. De plus, si les rez-de-chaussée des nouveaux immeubles devront être prioritairement consacrés au commerce, certains plus en retrait des axes passants pourront accueillir des locaux pour ce genre de service ou d'activité afin de faire face aux nouveaux besoins, notamment pour assurer l'accueil des enfants en centre de loisirs et en garderie dans de bonnes conditions.</p>	

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

<p>b) accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux élèves en maternelle, en primaire et au collège ?</p>	<p>En partant du principe que les édifices scolaires sont bien entretenus, il semble qu'il n'y aurait pas de soucis.</p>	<p>Les bâtiments scolaires à Viroflay sont pour l'instant loin d'être saturés et sont susceptibles d'accueillir ces enfants supplémentaires. Cependant, nous serons extrêmement attentifs aux évolutions car il est évidemment nécessaire d'anticiper les éventuels problèmes à plus long terme.</p>	
<p>c) accueillir la petite enfance dans des structures adaptées ? lesquelles ?</p>	<p>Même si cela coûte cher, il faudra en effet s'en préoccuper, rapidement.</p>	<p>Il est à notre sens nécessaire de diversifier les structures d'accueil pour la petite enfance à Viroflay. En effet, le système de crèches, largement majoritaire, représente le mode de garde le plus coûteux pour la collectivité. Nous proposons donc l'implantation d'une maison d'assistantes maternelles, mettant à leur disposition des locaux mieux adaptés que leur propre logement, afin d'inverser le déclin de ce mode de garde sur notre commune.</p>	
<p>d) permettre de garer dans nos rues et dans les parkings publics ou privés les véhicules supplémentaires amenés par les nouveaux habitants ? Ils représentent au moins une voiture par logement, donc l'équivalent d'au moins 6,5 kilomètres de longueur de stationnement !!!</p>	<p>Le stationnement des voitures à Viroflay comme dans toute la région parisienne est un vrai problème qui ne se résout pas en décrétant comme le fait le maire actuel qu'il ne veut plus de voitures en centre ville. C'est oublier un peu vite toutes les raisons qui font que les gens ont besoin de se déplacer en voiture même dans leur ville : difficultés à se déplacer, enfants en bas âge, courses volumineuses. Pour inciter les habitants à moins prendre leur voiture, et même ne plus en posséder une en propre, la municipalité doit mettre en place des solutions innovantes comme des navettes gratuites, des services de livraison, des locations de vélos électriques. Un réaménagement des parkings existants est à envisager, notamment au niveau de la RD 10.</p>	<p>A court terme, il s'agit de bien veiller à ce que les nouvelles constructions proposent les capacités de stationnement suffisantes pour les besoins des habitants qu'ils accueillent. A plus long terme, il s'agit de limiter l'usage de la voiture par nos concitoyens et de les aider à sortir de la logique du deux voitures par foyer. Pour cela, nous devons faciliter la mobilité interne à la ville: transport en commun interne, accessibilité de la voirie, pistes cyclables, encouragement de l'usage de vélo électrique...Une adhésion de Versailles Grand Parc au réseau Autolib' nous semble également souhaitable.</p>	<p>Le PLU prévoit dans chaque construction nouvelle un quota de places de parkings à créer qui dépend du nombre de logements et de la distance par rapport aux moyens de transport en commun (gares SNCF). Ainsi, la majeure partie de la ville bénéficie d'une norme établie à 1 place de parking par logement créé, norme qui peut descendre à 0.5 places de stationnement dans un rayon de 150 m autour des gares et qui peut monter à 1.5 au delà de 500m autour des gares. Ces dispositions sont de plus en plus souvent retenues dans les PLU établis ces dernières années par les villes franciliennes.</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

<p>III)- Créez-vous de nouveaux espaces verts ? Si oui, dans quels secteurs ?</p>	<p>Viroflay est une ville « Verte » avec de nombreux jardins particuliers et bien sûr ses deux forêts. Néanmoins, remettre du végétal dans la ville nous semble indispensable. L'aménagement de la RD10 aurait pu être l'occasion de végétaliser cet endroit de Viroflay très urbain. Certaines communes l'ont bien compris en plantant des graminées sauvages en centre ville. Et il faudra aussi revoir ceux qui ne sont jamais utilisés (Sous les arcades).</p>	<p>Nous souhaitons multiplier à Viroflay les lieux de convivialité. Cela passe souvent par un "verdissement " de ces espaces. Nous pensons notamment à la place du Marché et à la Place de Verdun.</p> <p>Il nous semble également nécessaire d'avoir une réflexion sur l'utilisation du Parc de Bon Repos. Si la réservation du Pavillon d'Elvire et de ses abords pour des évènements privés doit rester possible car elle répond à un vrai besoin, il est quand même regrettable que le principal espace vert de notre commune (en dehors de la forêt) ne soit pas plus souvent accessible à l'ensemble de la population. L'aménagement d'un nouvel espace de jeux pour les enfants sera également étudié.</p>	<p>La création de nouveaux espaces verts au sein de la ville est menacée par les dispositions législatives qui obligent désormais Viroflay à construire des quantités très importantes de logements sociaux. En effet, la loi SRU de l'an 2000 nous obligeait jusqu'à présent à construire 40 logements sociaux par an. Depuis plusieurs années, nous parvenons à remplir ces objectifs, même si cela est souvent très compliqué... La nouvelle loi Duflot de 2013 a augmenté considérablement notre obligation en la fixant à 90 logements sociaux par an ! Cela signifie que le gouvernement actuel souhaite ouvertement que la ville de Viroflay sacrifie tous ses terrains encore libres au profit de constructions, principalement à vocation sociale.</p>
			<p>Je m'engage néanmoins à « sanctuariser » les squares déjà existants (ce qui a été le cas de celui au bas de la rue du Maréchal Foch) et éventuellement à améliorer leur conception pour qu'ils soient encore plus agréables à fréquenter. Dans ce sens, nous étudions actuellement la possibilité d'améliorer fortement le square Verdun en lien avec la réfection de la place de Verdun programmée dans les deux années à venir.</p>
			<p>Par ailleurs, certaines dispositions du PLU permettent de préserver, autant que faire se peut, les îlots verts privés (jardins) au sein des quartiers.</p>
			<p>J'ajouterai que, outre les espaces verts publics, les jardins privés et les alignements d'arbres que la ville entretient ou renouvelle, Viroflay est aussi composée de forêts qui couvrent 43% de sa superficie. Ces massifs forestiers qui ont fait l'objet d'un classement, sont parcourus chaque week-end par de nombreux Viroflaysiens qui peuvent s'y aérer, s'y promener, y faire du sport et même parfois du ski...</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

<p>IV)- Ajoutez-vous de nouvelles sentes piétonnes ? Si oui, à quels endroits ?</p>	<p>La question des sentes est assez sensible à Viroflay surtout quand Il s'agit de créer des passages au sein de grandes copropriétés et doit être traitée en concertation avec toutes les instances concernées. La présence de sentes participe à l'identité d'une ville dense dont les rues ne sont pas appropriées à la circulation des piétons et des cyclistes. Nous devons étudier en concertation avec les Assemblées de quartier, les passages et les zones difficiles.</p>	<p>Notre première priorité sera de rendre plus accessible la voirie existante (cf plus loin). Cependant, si des opportunités foncières nous permettent d'aménager de nouveaux axes de circulation piétonniers, nous étudierons cette possibilité avec la plus grande attention.</p>	<p>Les sentes piétonnes sont une des caractéristiques de Viroflay et, à ce titre, elles ont fait l'objet d'une inscription dans le PLU. Plusieurs ont été refaites au cours de ce mandat (sente de la procession, sente du haras, sente de la gare) et une a été créée : l'allée des Maraichers. Ces sentes permettent de sécuriser les cheminements au sein de Viroflay en dehors des axes routiers les plus fréquentés. Nous avons l'intention de poursuivre l'entretien et la rénovation de ces sentes, notamment en améliorant leur éclairage.</p>
			<p>Par ailleurs, le Clos Saint Vigor ayant décidé de clôturer totalement sa copropriété, la desserte du quartier Corby s'en est trouvée perturbée, obligeant tous ses habitants à effectuer un détour pour rejoindre la gare Rive Gauche et le village. Nous avons étudié la possibilité de créer une sente le long de la voie de chemin de fer entre la rue Mermoz et la rue Corby. J'ai déjà organisé plusieurs réunions avec le conseil syndical du Clos St Vigor ainsi qu'avec les copropriétaires pour leur présenter ce projet. Celui-ci sera présenté officiellement, dans les mois à venir, au vote de l'assemblée générale des copropriétaires. Je souhaite très sincèrement que cette sente soit acceptée car, d'une part, elle sera très agréable à emprunter, sans rogner sur les espaces verts du Clos, et d'autre part, elle raccourcira le trajet quotidien de nombreux viroflaysiens ou Versaillais.</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

<p>V)- Incitez-vous les viroflaysiens à pratiquer l'éco-construction ou l'éco-rénovation? Si oui, comment? Par exemple, par une aide aux habitants qui souhaitent s'équiper de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, de récupération d'eau de pluie, etc...</p>	<p>Notre programme comporte une directive Développement Durable. Un adjoint aura la responsabilité (et les moyens) d'intervenir sur tous les sujets de la ville pour y adjoindre des orientations (objectifs) environnementales. Il devra aussi créer une structure d'information « active » et de sensibilisation auprès des habitants pour développer ce domaine. Par exemple nous créerons un service communal d'information sur les subventions possibles et nous proposerons une étude thermique de chaque bâti.</p>	<p>Nous proposons dans notre programme la création d'une association territoriale à l'échelle de la commune ou, encore mieux, de l'intercommunalité, dans le domaine des économies d'énergie et de l'éco-construction. Elle rassemblera les collectivités, les partenaires institutionnels (ADEME...), les entreprises, les artisans et tous les particuliers souhaitant s'investir dans ce domaine. Elle aura pour but d'apporter un conseil aux porteurs de projets, de sensibiliser l'ensemble de la population et d'aider à la formation des artisans locaux.</p>	<p>De nombreuses personnes se plaignent déjà de la superposition des compétences entre les collectivités locales (le fameux « mille-feuilles ») et des institutions parapubliques. Certains organismes tels que l'Ademe ou le Conseil régional d'Ile de France ont déjà à leur « catalogue » des possibilités de subventionner de tels équipements individuels. Je ne pense sincèrement pas qu'il soit raisonnable que toutes les collectivités se mettent à apporter chacune leurs petites aides qui coûteront plus chers à instruire que l'aide réellement apportée. La période actuelle n'est pas à la création de nouvelles aides financières de la part des collectivités publiques. La question est plutôt de trouver des sources d'économies pour éviter une explosion des impôts locaux.</p>
			<p>Par contre, le PLU contient quelques incitations réglementaires relatives à ces équipements, telles que la prise en compte de 50% d'un toit végétalisé dans la superficie d'espaces verts à conserver sur un terrain.</p>
			<p>Enfin, nous maintiendrons les aides déjà existantes en faveur de l'amélioration de l'habitat pour les personnes âgées ou celles disposant de faibles revenus (via le Pact Yvelines avec lequel la ville de Viroflay a signé une convention reconduite chaque année depuis près de 20 ans).</p>
<p><u>3)Déplacements/Stationnements :</u></p>			
<p>L'augmentation encore sensible du nombre de voitures possédées par les ménages en banlieue, et donc à Viroflay, amène une aggravation des problèmes de circulation et de stationnement, quelles solutions prendrez-vous pour :</p>			

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

<p>a) Réduire la vitesse dans les différents quartiers de la ville <i>par exemple en redéfinissant et en renforçant les zones 30</i> ? Si oui, dans quels secteurs de la ville ?</p>	<p>Ce qui permet de réduire efficacement la vitesse reste les tremplins. Il faudra étudier les zones encore non respectée avec le Assemblées.</p>	<p>Un premier objectif sera de faire respecter les limitations existantes. En effet, on peut instaurer toutes les limitations imaginables, ce qui compte vraiment, au final, c'est la vitesse réelle des véhicules. Cependant, pour certains secteurs où les piétons sont aujourd'hui obligés d'emprunter la chaussée pour pouvoir se croiser, nous envisagerons à court terme de diminuer la vitesse autorisée.</p>	<p>Depuis plusieurs années, la question de la réduction de la vitesse se fait récurrente, à tous les échelons de la société, celle-ci apparaissant alors comme une fin en soi, ce qui ne peut que heurter le simple bon sens. A Viroflay, comme dans de nombreuses autres villes, beaucoup a été fait pour combiner le confort de chacun avec le sentiment de sécurité de tous, parfois au détriment d'une nécessaire pédagogie.</p>
		<p>Mais nous souhaitons surtout, à plus long terme, rendre les trottoirs plus accessibles pour éviter justement que les piétons soient obligés d'emprunter la chaussée.</p>	<p>Ces constats ne préfigurent ni la disparition des Zones 30, ni celle des Zones de Rencontre. Cependant, leur généralisation en une sectorisation totale de la ville n'est pas un but absolu. Au gré des aménagements et des besoins qui se feront jour, certaines nouvelles voies feront l'objet d'attentions et de protections spécifiques, avec un soin particulier apporté à la signalisation et à la cohérence entre les secteurs. Sur ce point comme dans l'ensemble de la politique d'aménagement de la ville, l'avis des Viroflaysiens en général, et des riverains en particulier, sera sollicité, en concertation avec les associations représentatives, s'il y a lieu. Dans le cadre de cette nécessaire concertation, on assiste malheureusement souvent à des argumentaires contradictoires : l'implantation de nouveaux dispositifs de ralentissement tels que des « gendarmes couchés » ou des « coussins berlinois » est souvent souhaitée par des riverains (jamais devant chez eux), mais dès que ceux-ci se transforment en automobilistes, ils vont récriminer contre la multiplication de ce type d'équipement qui abime leurs amortisseurs...</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

<p>b) <i>Contrôler la vitesse des véhicules par exemple par des radars pédagogiques, par des radars fixes, par des contrôles inopinés ?</i></p>	<p>La sanction en zone résidentielle, ne sert à rien.</p>	<p>Les radars pédagogiques ont prouvé leur efficacité. Il est dommage qu'à Viroflay ils soient toujours installés de manière temporaires. En installer plusieurs à demeure nous semblerait une première étape pertinente avant de passer à une politique plus répressive avec l'installation de radars fixes ou des contrôles plus nombreux.</p>	<p>Pour ce qui concerne les contrôles nécessaires, il convient là aussi de considérer le foisonnement des moyens répressifs instaurés depuis quelques années et qui pèsent lourd sur le moral des Français. C'est pourquoi nous avons choisi l'utilisation du radar pédagogique faisant appel à l'esprit citoyen, avec les limites qui sont celles des êtres humains. Considérant leurs limites et la salutaire peur du gendarme, nous constatons régulièrement des contrôles inopinés menés par les forces de l'ordre sur le territoire de Viroflay. Il est vrai que ceux-ci sont principalement (mais pas exclusivement) concentrés sur la RD10, pour des raisons évidentes d'efficacité.</p>
<p>c) <i>Repenser la circulation des véhicules et des vélos dans Viroflay : - en remettant en cause certains sens de circulation actuellement retenus, et donc les sens interdits en découlant ? Si oui, avec quel objectif ?</i></p>	<p>Je n'ai aucune expertise dans ce domaine. Mais je vis dans une rue où les vélos peuvent descendre une rue en sens interdit sans espace délimité. Et je trouve cela dangereux. C'est un sujet très important à traiter par quartier avec des professionnels.</p>	<p>Afin d'aménager un trottoir suffisamment large pour assurer la sécurité des piétons et notamment des nombreux enfants fréquentant le quartier pour se rendre au stade, à la piscine ou à l'école de musique, il nous semble nécessaire de ne plus laisser en double sens la rue Jean Rey au niveau de l'église Saint-Eustache. Il faudra soit organiser une circulation alternée, soit mettre la rue en sens unique avec retour par la route du Pavé de Meudon (Allée Noire). D'une façon plus générale il faut établir un vrai plan de circulation ayant pour objectif principal la sécurité de tous.</p>	<p>Pour avoir, en son temps, moi-même étudié la possibilité de modifier le plan de circulation du quartier du Haras, je peux vous affirmer que cette tâche est particulièrement ardue et que toute proposition de changement dans une rue se heurte, quasi systématiquement, à l'hostilité de la rue voisine qui considère qu'elle en subira des nuisances insurmontables. Je me rappelle que la mise en sens unique de la Rue Faidherbe fait toujours partie de ces expériences qui ont été particulièrement compliquées à mettre en œuvre.</p>
			<p>Cela dit, il ne faut pas s'interdire toute réflexion sur ces sujets. Les travaux du tramway nous ont montré que les utilisateurs de la voirie s'adaptent toujours à une situation donnée, surtout lorsqu'elle s'impose d'elle-même. Par ailleurs, des travaux de réfection d'une rue peuvent également mettre en avant un véritable avantage à un changement de sens de circulation. Cette faculté doit pouvoir être étudiée lors d'une réunion des riverains.</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

<p>- en rendant plus lisibles et plus cohérentes les limitations de vitesses, en particulier pour les zones à 30km/h? Si oui, comment et dans quels secteurs ?</p>	<p>Il faut établir, puisqu'elle n'existe pas, une carte de Viroflay selon le trafic.</p>	<p>Les zones 30 nous semblent indispensables là où l'insuffisante largeur des trottoirs amène les piétons à descendre sur la chaussée.</p>	
<p>- en réduisant le nombre de véhicules stationnés le long des trottoirs (et même parfois sur les trottoirs) dans les différentes rues de la ville ? Si oui, par quels moyens ?</p>	<p>Je ne crois pas qu'il faille réduire l'espace de stationnement mais l'intégrer dans le paysage urbain.</p>	<p>Le partage de l'espace public ne doit évidemment pas se faire contre la voiture, mais la sécurité des piétons doit être prioritaire. Ils doivent donc pouvoir circuler sur les trottoirs sans avoir à emprunter la chaussée. Ceci est particulièrement important le long des trajets du "Pédibus". Une attention particulière sera aussi apportée à la sécurisation des passages piétons parfois menacée par des voitures stationnées dans les virages.</p>	<p>Si la place occupée par les voitures dans Viroflay est souvent mise en cause, elle devient particulièrement prégnante lorsqu'on aborde l'aspect stationnement. Il est d'ailleurs piquant de noter que, à faits égaux, la perception de celui qui possède une seule voiture que son garage peut accueillir est très différente de celle d'une personne qui n'en dispose pas. Ainsi, prétendre réduire le nombre des véhicules stationnés dans nos rues serait non une gageure, mais un leurre (à moins d'en interdire ou limiter le droit de possession, ce qui relève d'autres régimes politiques). Les incessants rappels au civisme sont le lot indispensable (et utile) de la municipalité.</p>
<p>- en facilitant les déplacements « doux », c'est-à-dire ceux des vélos (avec leurs besoins de stationnement), des PMR (Personnes à Mobilité Réduite), des poussettes et des piétons ? Si oui, comment ?</p>	<p>Dans un premier temps, nous remettrons en service la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées qui ne s'est tenue qu'une fois. Ensuite il faudra établir le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des services publics, le PAVE et enfin mettre en travaux les itinéraires sélectionnés. Ce travail se fera en concertation avec toutes les personnes intéressées au niveau de chaque quartier.</p>	<p>La mise en accessibilité de la voirie constituera une priorité de notre mandature. Elle commencera par l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), ce qui aurait légalement dû être réalisé depuis 2009. Pour les vélos, au-delà des pistes cyclables, des espaces de stationnement devront naturellement être installés. Nous étudierons aussi la possibilité d'installer des bornes de recharge pour les vélos électriques.</p>	<p>Nous avons montré, ces dernières années, que nous portions une attention accrue aux déplacements « doux ». L'aménagement du centre-ville, la réfection de nombreuses rues et de sentes ont été autant d'occasions de revoir les cheminements et les moyens de faciliter la vie des personnes les plus fragiles. Nous poursuivrons ce travail de fond. Néanmoins, notre ville reste marquée par sa topographie et sa position sur deux coteaux l'a dotée de rues en pente, peu propices à des déplacements aisés de personnes à mobilité réduite ou en poussettes.</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

<p>- en accélérant le développement des pistes cyclables ? Si oui, dans quelles rues et dans quel sens ?</p>	<p>Les résultats de notre enquête montrent en effet l'usage grandissant du vélo à Viroflay. Mais rien n'est fait pour développer un mode alternatif à l'automobile (Magasin de cycle, atelier de réparation, vélos électriques.).</p>	<p>La priorité sera de finaliser une piste cyclable continue et sécurisée tout au long de l'avenue du Général Leclerc. Mais l'installation de pistes le long d'autres grands axes, notamment rue de Jouy et route du Pavé de Meudon nous semble également souhaitable. Ce développement devra s'accompagner de l'aménagement de garages à vélos sécurisés et abrités des intempéries, notamment à proximité immédiate des gares.</p>	<p>Comme nous l'avons déjà évoqué, et au gré des aménagements programmés, nous développerons les espaces cyclables, sans doute après avoir réfléchi à un plan d'ensemble d'itinéraires cohérents et utiles. Incontestablement, l'équilibre laissant une place à tous (piéton, cycliste, motorisé) est subtile et mérite plus d'implication de chacun que l'imposition de normes, règles et contraintes physiques. Là aussi, le dialogue, la pédagogie et le bon sens sont maîtres mots. N'oublions pas, cependant, que notre « terrain de jeu » est Viroflay et que son réseau viaire est composé de rues étroites.</p>
			<p>Pour l'avoir souvent évoqué en conseil municipal, cette question n'a jamais fait l'objet de propositions concrètes d'implantation dans Viroflay, de la part de nos oppositions. Celles-ci se sont toujours contentées d'incantations plus ou moins volontaristes.</p>
			<p>Par ailleurs, les viroflaysiens semblent divisés car certains considèrent que la ville ne se prête pas à la pratique du vélo, quand d'autres ne jurent que par lui. De même, les pistes cyclables sur trottoirs recueillent autant de mécontentement que les pistes dessinées sur chaussée (les deux existant à Viroflay, nous bénéficions d'un bon panel de ces différents points de vue).</p>
<p>Se feront-elles au détriment de la place dévolue à l'automobile et sans empiéter sur la place réservée aux piétons ?</p>	<p>???</p>	<p>Nous pensons qu'un partage équitable de l'espace public est possible. Il est clair que la priorité systématique accordée à la voiture n'est plus acceptable. Mais chaque secteur représente un cas particulier et doit être étudié individuellement. Nous organiserons également des événements autour de ce thème pour sensibiliser la population et éviter certains comportements, comme les containers-poubelles sortis n'importe où.</p>	<p>Cette question devra être traitée au cas par cas, toujours en lien avec les riverains. C'est ce qui fait sa difficulté compte tenu de la diversité des situations. Quoi qu'il en soit, la sécurité des piétons et des cyclistes devra toujours être privilégiée.</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

<p>- en développant la possibilité pour les cyclistes de rouler à contre-sens ? Si oui, dans quelles rues ?</p>	<p>A moins que l'on me prouve le contraire je ne comprends pas cette disposition.</p>	<p>Les retours concernant les secteurs où cette possibilité a été instaurée semblent mitigés. Cela demandera donc un vrai travail d'analyse et de concertation, notamment dans le cadre d'une future commission extra-municipale.</p>	<p>Dans le but d'améliorer le partage des espaces publics, des expériences ont été menées avec les contre-sens cyclables qui amènent des modifications dans nos habitudes sans que les craintes d'accident, souvent exprimées, se traduisent dans les faits. Il est incontestable que ces changements ont induit une plus grande vigilance et il est d'ailleurs surprenant de voir que les plus réticents se soient révélés être... les automobilistes et non les cyclistes pourtant plus exposés, physiquement parlant.</p>
			<p>Le but poursuivi est double. Il intéresse incontestablement la fluidité du trafic, mais aussi le confort de chacun et doit respecter les critères objectifs de sécurité. Ces expériences pourront donc être étendues, quitte à ce que certaines d'entre elles soient remises en cause en cas de danger avéré, disproportionné par rapport au confort apporté. La plus grande difficulté reste de faire accepter par chacun le nécessaire partage de l'espace, les individus faisant évoluer leur discours en fonction de leur position à un instant donné (l'automobiliste n'a plus la même vision de la rue et de ses dangers lorsqu'il redevient un simple piéton...)</p>
<p>- en permettant aux cyclistes de tourner à droite quand le feu est au rouge ? Si oui, partout ? Ou à quels endroits ?</p>	<p>Les carrefours qui n'offrent aucun risque. Quels sont ceux qui sont à risque à Viroflay ?</p>	<p>Beaucoup de pays où le vélo occupe une place plus importante qu'en France ont instauré une telle autorisation. Une vraie réflexion dans ce sens sera donc à mener, accompagnée d'un vrai travail de concertation.</p>	<p>Sur la question des cyclistes, il faut bien considérer que plusieurs catégories coexistent sans se mélanger : les promeneurs « du dimanche » ou familiaux se comportant très différemment des sportifs qui, eux, n'utilisent pas les pistes cyclables et prennent généralement des libertés avec le code de la route. Dans cet esprit, l'autorisation de tourner à droite au feu rouge ne va pas de soi, même si seule l'avenue du Général Leclerc est réellement concernée du fait de sa configuration et du trafic qu'elle connaît.</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

			Il nous semble en revanche indispensable de développer les circulations douces adaptées aux déplacements quotidiens ou familiaux, sans oublier les besoins propres aux personnes à mobilité réduite. Ces dernières font toujours l'objet de notre attention, notamment lors de chaque réaménagement de voirie. Il s'agit évidemment d'une démarche que nous entendons poursuivre avec pragmatisme en nous appuyant sur le diagnostic de la voirie réalisé durant le mandat et sur les recommandations faites par le CERTU en matière d'aménagement de voirie urbaine.
- en prenant en compte l'impact sur la circulation et le stationnement des demandes de permis de construire des immeubles ? Si oui, comment ?	Déjà répondu.	L'impact sur la circulation des projets d'urbanisme est bien sûr à prendre en compte le plus finement possible afin de réaliser à temps les aménagements nécessaires. Mais, là encore, il s'agit surtout de mener une politique à long terme, évidemment pas seulement à Viroflay, pour amener nos concitoyens à une utilisation beaucoup plus modérée de la voiture.	Concernant l'augmentation globale du nombre de véhicules circulant (et accessoirement, leur besoin de stationnement privé), il faut garder à l'esprit que les secteurs identifiés pour une éventuelle densification sont principalement situés le long de voies de dégagement et non en secteur pavillonnaire, confinés et contraints par leur réseau viaire datant des années 1930.
<u>4) Cadre de vie :</u>			
-Quels moyens mettez-vous en œuvre pour assurer la propreté des rues et des trottoirs dans les différents secteurs de la ville et, en particulier sur l'avenue du Général Leclerc ?	Il n'y a pas hélas de solutions miracle. Faire appel au civisme des habitants ne suffit pas. Nous proposerons des solutions innovantes pour impliquer davantage la population sans augmenter l'équipe des balayeurs de la ville (sans que Viroflay serait jonchée de papiers gras).	Aujourd'hui, le nettoyage des rues fait l'objet de contrats individuels dans chaque commune de Versailles Grand Parc. A Viroflay, un appel d'offre vient d'être lancé à ce sujet il y a quelques semaines. L'entreprise Nicollin a été la seule à répondre, ce qui était prévisible puisqu'elle détient le marché de ramassage des ordures ménagères géré au niveau de l'intercommunalité. Sans concurrence, il est difficile pour notre commune d'être exigeante en termes de qualité du service rendu.	Les moyens matériels ont récemment été renforcés, notamment par l'adjonction d'équipements mécanisés (balayuses de rues et de trottoirs) apportant une qualité de service nouvelle et, qui plus est, universelle en ce qu'elle est maintenant étendue à l'ensemble des voies. Cette expérience mérite de progresser encore pour atteindre une réelle maîtrise pour une efficacité optimale. De même, le récent aménagement du centre-ville a nécessité la pose de nouvelles poubelles conformes à l'étendue de cette nouvelle surface et à sa fréquentation.

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

		<p>Il nous apparait donc nécessaire de gérer le nettoyage des rues et des sentes à l'échelle de l'intercommunalité, en même temps que le ramassage des ordures ménagères puisque les entreprises concernées sont les mêmes. Il faut aussi faire un effort sur l'entretien des sentes piétonnières qui laisse à désirer.</p>	<p>Il reste maintenant à ce que les utilisateurs de ces espaces les respectent et arrêtent de dégrader leur environnement. Il arrive régulièrement que les élus (le Maire notamment) rappellent à l'ordre certaines personnes peu scrupuleuses. Nous veillons également à ce que les enfants des écoles puissent être sensibilisés à des pratiques plus respectueuses de nos espaces publics. Beaucoup de travail reste à faire dans ce domaine...</p>
<p>- Prendrez-vous des mesures pour la protection phonique des riverains des différentes voies ferrées et routes à grande circulation ? Par exemple, création de murs anti-bruit, pose de revêtements routiers absorbants, etc...? Si oui, à quels endroits ?</p>	<p>Ce sujet est primordial pour notre programme. Eric Massou, membre notre liste, étudie cette problématique qui est la première source de nuisance pour les viroflaysiens. Notre ville est l'entrée ferroviaire des Yvelines et nous devons obtenir les moyens de diminuer les nuisances indues.</p>	<p>Il nous semble nécessaire de distinguer les nuisances liées aux voies ferrées qui ont vocation à perdurer et pour lesquelles on peut effectivement envisager des structures de protection phoniques pérennes. Pour les nuisances liées à la circulation, les minimiser à moyen terme est évidemment également nécessaire, mais il faut avant tout viser une diminution de la place de l'automobile dans les espaces urbains, même si, encore une fois, cela dépasse largement le simple périmètre de Viroflay.</p>	<p>Vous évoquez les effets sonores néfastes produits par l'activité humaine, induits arithmétiquement par la densification. Comme vous le savez, les riverains des voies ferrées se plaignent peu des nuisances avec lesquelles ils composent volontiers, le bruit des trains n'étant pas particulièrement agressif. Les trains les plus récents sont d'ailleurs particulièrement silencieux lors de leur passage à travers Viroflay, silence qui est renforcé par la généralisation des rails soudés.</p>
			<p>Comparativement, le bruit généré par la circulation sur la RD10, voie encore classée « à grande circulation » (mais non « à grande vitesse » !), est effectivement plus difficile à supporter, notamment aux abords des feux tricolores. Sans doute avez-vous noté, tout comme nous, que les véhicules les plus bruyants sont les bus de la RATP et les camions de collecte des ordures ménagères. Peut-être y a-t-il là, dans le cadre du marché de VGP, une occasion d'introduire une nouvelle approche environnementale dans le choix du prestataire ? La réduction du bruit passera nécessairement par une amélioration de ces matériels.</p>
			<p>En revanche, l'évocation de murs anti-bruit, au-delà des aspects esthétique et pécuniaire, ne semble pas réaliste, ces ouvrages n'étant pas réellement adaptés aux villes comme Viroflay.</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

<p>- Comment protégez -vous les arbres « remarquables » de la ville aussi bien dans le domaine public que dans le domaine privé ? Ils étaient listés dans le POS de Viroflay d'avril 1999.</p>	<p>Depuis la tempête de 1999, les gens ont la crainte des arbres de leur jardin et ceux des voisins. En revanche introduire des essences d'arbres étrangères à la biodiversité locale comme les pins sur l'avenue du général Leclerc ne semble pas très judicieux.</p>	<p>Le patrimoine arboré fait bien sûr partie du patrimoine à protéger. Il faudra en faire un nouveau recensement vu les dégâts occasionnés par les tempêtes, notamment celles de Noël 1999. Pour chaque opération d'urbanisme, l'impact éventuel sur ce patrimoine devra être précisément décrit et les moyens de l'éviter ou d'y remédier devront être détaillés.</p>	<p>Concernant le recensement des « arbres remarquables », vous savez qu'il s'agit d'une initiative visant à sauvegarder, autant que faire se peut, un certain patrimoine esthétique et durable, sans réelle possibilité coercitive. Si cette démarche remporte un certain succès en ce qu'elle maintient la sensibilisation à l'attachement aux arbres et permet, de fait, une préservation réelle de notre cadre de vie, elle se heurte toutefois à deux réalités :</p>
			<ul style="list-style-type: none"> · Sur le domaine public, nous sommes parfois obligés d'éliminer un sujet malade devenu dangereux pour son entourage (contagieux) ou pour les passants lorsque sa tenue mécanique est devenue incertaine. Il est systématiquement remplacé par un autre arbre de stature similaire.
			<ul style="list-style-type: none"> · Sur le domaine privé, un particulier peut souhaiter étendre sa construction. Lorsque le cas se produit, notre service de l'urbanisme essaie de défendre les arbres existants mais n'a aucun moyen juridique de s'opposer à un abattage. Paradoxalement, il n'est pas rare que ce soit un voisin qui se plaigne de l'ombre qu'un arbre lui porte ou des feuilles qui bouchent ses gouttières ou ... de sa taille qu'il considère comme un risque pour sa propre habitation en cas de tempête !
			<p>Comme vous le voyez, et comme vous le savez pour les pratiquer de votre côté, la concertation et la pédagogie sont les compléments indispensables de la vigilance. Croyez bien que nous y sommes indéfectiblement attachés.</p>

Elections Municipales de 2014. Réponses des candidats au questionnaire UUDP

<p><u>5) Développement durable :</u></p>			
<p>- Mettrez-vous en ligne, sur le site de la ville, l'évolution de la consommation des bâtiments et services de la ville en électricité, gaz, carburants, eau ? Si oui, avec quelle périodicité ?</p>	<p>Oui annuellement. Nous savons déjà que le changement des fenêtres des écoles n'a rien changé à la consommation d'énergie.</p>	<p>Faire rentrer la commune et l'intercommunalité dans une logique "d'open data" nous semble nécessaire et notamment dans les domaines que vous citez. Ces chiffres devront donc être mis à la disposition du citoyen dès qu'ils sont connus.</p>	<p>Les consommations de fluides par les services municipaux font déjà l'objet d'une attention particulière dans le cadre des nécessaires économies que nous devons réaliser sur les dépenses de fonctionnement. Elles sont pour l'instant contrôlées sur un plan global, fluide par fluide, et je demanderai aux services techniques s'il est possible de les analyser plus précisément, bâtiment par bâtiment.</p>
<p>Vous engagez-vous à réduire ces consommations ? Si oui, de combien d'ici 2030 ?</p>	<p>Entre l'étude énergétique des bâtis et le maire adjoint responsable du DD, nous engagerons un plan de réduction énergétique global. Plus généralement, nous serons particulièrement attentifs à toutes sortes de gaspillage au sein de la commune (dans les cantines scolaires, dans les services de la mairie).</p>	<p>Renforcer la politique d'économie d'énergie, et plus largement la diminution de l'impact de notre commune sur l'environnement, fera partie des priorités de notre mandature en termes d'investissement. Nous voulons aussi initier une politique vigoureuse d'accompagnement des particuliers et des copropriétés car c'est ici que le potentiel d'économies est le plus important. S'engager sur un objectif chiffré à long terme demanderait une étude précise que nous ne sommes pas en mesure de réaliser dans le cadre de cette campagne.</p>	<p>Le travail de remplacement progressif de toutes nos chaudières et d'isolation thermique de tous nos bâtiments portera ses fruits dans les années à venir avec une réduction de consommation que l'on peut espérer à un minimum de 20%.</p>
<p>- Diffuserez-vous régulièrement l'évolution et la promotion de la récupération des déchets végétaux, toxiques, recyclables, du verre ? Si oui, à quelle périodicité ? Sur quel Support ?</p>	<p>VGP</p>	<p>Ces données seront traitées comme les autres consommations de la ville (électricité, gaz,...). Leur publication constitue vraisemblablement un support pédagogique à valoriser qui méritera une communication large et spécifique, pas seulement un entrefilet dans l'Echo de Viroflay.</p>	<p>Cette question sera regardée avec Versailles Grand Parc. Je militerai pour que cette diffusion puisse se faire sur des supports numériques facilement accessibles à distance.</p>